



PACS avec ma copine pour migration en France

Par **Freyrito**, le **17/10/2024 à 14:55**

Bonjour, ma copine cambodgienne souhaiterait revenir en France suite à son VLS-TS de 6 mois validé avec éloge. Nous avons vécu 4 mois ensemble et souhaitons nous pacser ayant l'espoir qu'elle puisse revenir suite au PACS, est-ce possible ?

Merci à vous

Par **Marck.ESP**, le **17/10/2024 à 15:05**

Bonjour et bienvenue

Bien que le PACS puisse faciliter l'examen d'une demande de titre de séjour (si l'on est pacsé avec un Français, pour demander une carte de séjour "vie privée et familiale") en tant qu'élément de preuve des liens personnels, il ne garantit pas l'obtention de ce titre, selon l'article L. 313-11 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

Par **youris**, le **17/10/2024 à 16:53**

bonjour,

voir ce lien : [carte VPF étranger pacsé avec un français](#)

une des conditions est :

Ancienneté de votre vie commune en France (**au moins 1 an**, sauf exceptions).

salutations